



## AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### SERVICES DE CONSULTANTS (Firme)

#### TUNISIE

#### PROJET DE RIPOSTE AU COVID-19

**Numéro de prêt :** P173945

**Intitulé de la mission :** Mission d'assistance pour le Recensement, l'Audit et la proposition d'un plan de Recommandations pour la réhabilitation et le renforcement de l'infrastructure et de la connectivité d'une liste de structures relevant du ministère de la santé Tunisien (**PARTIE 2**)

**N° de référence** (selon le PPM) : **TN-UGPO/MS-355403-CS-QCBS**

Le Ministère de la Santé a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du projet Riposte au COVID-19 et a l'intention d'affecter une partie du produit aux services de consultation.

Les services de consultants (« les Services ») comprennent les activités suivantes :

- Recensement matériel détaillé
- Audit infrastructure Réseau
- Audit système et environnement
- Plan de mise à niveau de l'infrastructure

La durée d'exécution des prestations est de 06 mois.

Les Termes de Référence (TDR) détaillés peuvent être téléchargé gratuitement par tout consultant intéressé directement sur le site web suivant : <http://www.cims.tn>

L'Unité de Gestion par objectifs des projets de Santé financés par des dons et des prêts extérieurs (UGPO) invite les cabinets de consultants éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt et à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères de présélection sont les suivants :

<b>Critères de Sélection</b>	<b>Notation</b>
Capacité générale du cabinet de consultants incluant le nombre de personnels permanents, le chiffre d'affaires pour les 5 dernières années	<b>30</b>
Expérience générale du cabinet de consultants en matière de gestion d'infrastructure IT ou tout domaine pertinent à la mission.	<b>30</b>
Expérience confirmée dans la matière d'intégration d'infrastructure IT ou/et installation réseau informatique et/ou audit infrastructure IT pour des projets similaires à la présente mission durant les 10 années précédentes	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la présélection.

La liste restreinte contiendra cinq (05) à huit (08) cabinets de consultants.

L'attention des cabinets de consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de la Banque mondiale sur la passation des marchés pour les emprunteurs IPF de Novembre 2020 (« Règlement sur les marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de l'entreprise commune sont solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode Sélection Fondée sur la Qualité et Le Coût (SFQC) énoncée dans le Règlement de passation des marchés de la Banque. De plus amples informations peuvent être obtenues par Email : [candidature@rns.tn](mailto:candidature@rns.tn)

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier avec la mention.

**« Avis de Manifestation d'Intérêt, NE PAS OUVRIR :**

***Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Cabinet des Consultants pour la mission d'assistance pour le Recensement, l'Audit et la proposition d'un plan de Recommandations pour la réhabilitation et le renforcement de l'infrastructure et de la connectivité d'une liste de structures relevant du ministère de la santé Tunisien (PARTIE 2) »***

**Monsieur Samir Mehdi, Directeur Général de l'Unité de Gestion par Objectifs (UGPO) des projets de santé financés par des dons et des Prêts Extérieurs**

**Ministère de la Santé - Bab Saadoun 1006- Tunis »**

Le cachet du bureau d'ordre du Ministère de la Santé et de la poste faisant foi.  
La date limite pour la réception des dossiers est fixée au **19/05/2023 à 17h00**